

Le cumul illégal d'activités : matérialité & conséquences

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Dans la fonction publique, la maîtrise du cadre légal relatif au cumul d'activités est essentielle pour sécuriser la gestion des agents et prévenir les risques.

Détecter et traiter efficacement les situations de cumul illégal permet aux employeurs publics de protéger leurs services et de garantir le respect des règles déontologiques et financières.

"Comment identifier un cumul d'activités irrégulier ?"

"Quels outils juridiques et administratifs permettent d'en établir la matérialité - constat d'huissier, sommation interpellative, demande de documents fiscaux ?"

"Quelles sanctions disciplinaires peuvent être appliquées et quelles conséquences financières en découlent ?"

Cette formation vous fournira des méthodes concrètes et des repères juridiques pour détecter, caractériser et traiter les cumuls illégaux, sécuriser vos pratiques et prévenir les risques pour votre collectivité.

Profils des apprenants

- DRH
- Juristes

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier les situations de cumul illégal d'activités
- Connaître les outils permettant d'établir leur matérialité (constat d'huissier, sommation interpellative, demande de communication de documents fiscaux, etc...)
- Être en mesure de réagir face à cette situation : - Panorama des sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées ; - Impact financier : reversement des sommes perçues au titre des activités interdites.

Contenu de la formation

- I. Identifier un cumul illégal d'activités
 - a. Rappel des règles applicables en matière de cumul d'activités
 - b. Les outils à la disposition des employeurs pour matérialiser ce cumul
- II. Réagir face à un cumul illégal d'activités
 - a. La réponse disciplinaire
 - b. La réponse financière

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Chloé BRENDDEL-FARGETTE, Avocate - cbrendelfargette@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 5 décembre 2025 - Version 1